CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E155239** **VALABLE JUSQU'AU** **06/03/2027**

ÉDITÉ LE 29/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2015

Raison sociale : ALSACE PRO POSE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 03/01/2019

Capital : 8 000

2 ROUTE DE BRUMATH
67350 MORSCHWILLER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2015 B 146

Siret : 810 377 796 00026

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4032767-0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J79008L1254000/002 214628/1

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J79008L1254000/002 214628/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 03 88 09 64 82 **Fax :**

Portable : 06 79 82 74 16

Responsabilité légale :
MEYER SABRINA, MARIE CO-GÉRANTE / BÖHLER KEVIN CO-GÉRANT / ACKERMANN MARC CO-GÉRANT

Site Internet : http://www.alsace-pro-pose.fr

E-mail : alsace.pro.pose@gmail.com

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 731 418 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	13	07/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/01/2026 09:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E155239** **VALABLE JUSQU'AU** **06/03/2027**

ÉDITÉ LE **29/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2015
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 03/01/2019
Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2015 B 146

Siret : **810 377 796** **00026**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 4032767-0

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J79008L1254000/002 214628/1

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J79008L1254000/002 214628/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Raison sociale : **ALSACE PRO POSE**

2 ROUTE DE BRUMATH
67350 MORSCHWILLER

Téléphone : 03 88 09 64 82 **Fax :**
Portable : 06 79 82 74 16

Site Internet : http://www.alsace-pro-pose.fr
E-mail : alsace.pro.pose@gmail.com

Responsabilité légale :
MEYER SABRINA, MARIE CO-GÉRANTE / BÖHLER KEVIN CO-GÉRANT / ACKERMANN MARC CO-GÉRANT

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	07/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	07/03/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	07/03/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	07/03/2024
o Isolation des combles perdus	07/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.